

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
 PREVOYANCE SOCIALE

Portant reclassement et nomination de Monsieur
 KENGOUYA Paul-Marvey, Instituteur de 2°
 échelon des cadres de la catégorie B, hié-
 rarchie I des Services Sociaux (Enseigne-
 ment).-

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

- (/u la constitution du 5 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 5 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/196/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 64/165 du 22.5.65 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements (notamment en son article 1er § 2°) ;
- (/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.65 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 80/544 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux interims des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- (/u la lettre n° 0005/MEN.DGAS.DPAA.SP.P1 du 2.1.84 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives, transmettant le dossier de l'intéressé ;
- (/u l'arrêté n° 2283/MEN.DGAS.DPAA du 5.4.83 portant promotion de certains Instituteurs et Institutrices des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) ;
- (/u le décret n° 81/707 complétant l'article 37 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

D.G.B.

D.C.F.

11/11/84

ARTICLE 1er. - En application des dispositions des décrets n°s 64/165 et 67/304 des 22.5.64 et 30.9.67 susvisés, Monsieur BERGOUYA Hervey, Instituteur de 2° échelon, indice 640 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire de la Licence en Droit (Nouveau régime), Option : Droit Public (session 1983) délivrée par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon, indice 830 ACC = néant.

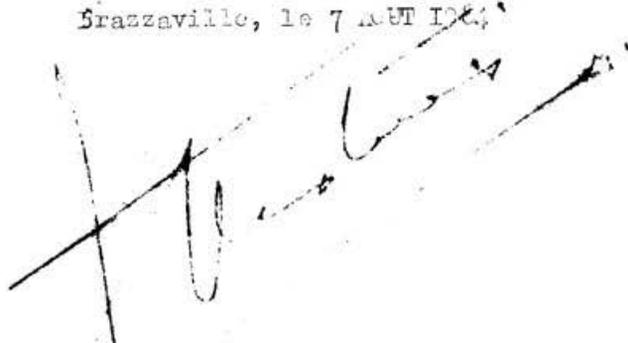
ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1985 - 1986, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. -

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Brazzaville, le 7 AOUT 1984

Le Ministre de l'Education
Nationale,


- Antoinette NDINGA ORA.


- Colonel Louis SIBWANI-GOMA.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,


- Bernard COMPO MAMBONA.


- Itihi-Ossétoumba LIAKPEROU.

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGTFP.DFP.	3
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.E.N.	2
DPAA-DGAS.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC.	2

